



CP Béziers

Une Direction aux antipodes de ses Personnels !

Le, 24 Juin 2026

Ce jour, aux alentours de 16 heures, lors de son retour du quartier disciplinaire, un détenu a refusé sa nouvelle affectation en cellule, exigeant avec virulence de réintégrer son ancienne cellule.

Face au refus d'accéder à ses exigences, l'intéressé s'est mis à hurler, à provoquer un important tapage et à adopter un comportement particulièrement agressif. La situation a nécessité l'intervention de plusieurs agents afin de le maîtriser et de procéder à son menottage.

Une fois menotté, ce détenu a copieusement insulté l'ensemble des personnels présents et a même tenté de cracher l'officier. Face à cette attitude inacceptable, la mise en prévention a été le seul moyen de mettre un terme à cet incident. Lors de cette intervention, un officier a été victime d'un malaise. Les pompiers ont dû intervenir afin de la prendre en charge et de l'évacuer vers les urgences.

L'**Ufap** apporte tout son soutien aux agents intervenants, qui ont une nouvelle fois fait preuve de professionnalisme et de sang-froid et souhaite un prompt rétablissement à la collègue officier.

L'**Ufap** exige :

- Une sanction disciplinaire exemplaire, à la hauteur de la gravité des faits, avec une peine maximale de 30 jours de quartier disciplinaire.
- Un passage en comparution immédiate pour violences volontaires, outrages à l'encontre de personnes dépositaires de l'autorité publique.

Alors que ce détenu est susceptible d'être libéré à la fin du mois de juillet, il est impératif que les actes commis ne restent pas sans réponse ferme de l'institution judiciaire.

L'**Ufap** est également consternée par l'attentisme de la direction face à la multiplication des incidents et à la dégradation constante des conditions de travail des personnels. Les agents ne peuvent plus être exposés quotidiennement sans que des mesures fortes et concrètes soient prises pour garantir leur sécurité.

L'Ufap continuera de défendre sans relâche la sécurité, la reconnaissance et le respect dus à l'ensemble des personnels du CP Béziers.

Le Secrétaire local

PARMENTIER David

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | 861 Route de Saint-Pons 34535 Béziers

ufap.cp-beziers@justice.fr / Tel : 04.67.49.44.55/ www.ufap.fr